



Nombre de conseillers	81
En exercice	81
Présents	43
Votants par procuration	12
Absents	26
Total des votes	47

7.10

L'an deux mille vingt quatre, le seize septembre, le 16 septembre 2024 à 19h00, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle, légalement convoqués par lettre individuelle en date du 10 septembre 2024 se sont réunis, en session ordinaire sous la présidence de M. Francis COUREL

ELUS PRESENTS :

M. LECHAPTOIS, Mme DA SILVA, M. BISSON, Mme GILBERT, Mme DEFLUBE, M. BONVOISIN, M. TIHY, M. HANGARD, Mme DUONG, M. LAMY, M. CALMESNIL, M. TIMON, Mme CLUZEL, M. DARMOIS, M. CANTELOUP, Mme GAUTIER, M. DUTILLOY, Mme ROSA, Mme LOUVEL, M. BEAUDOUIN, M. BURET, M. AUBE, Mme MOUCHEL, M. ANFRAY, M. MAUVIEUX, M. MORDANT, M. ROBILLOT, M. DOUYERE, M. COUREL, M. SENINCK, M. RUVEN, M. SIMON, M. LEGRIX, M. BLAS, Mme BOURNISIEU, M. VETEL, M. DUCLOS, M. CHARPENTIER, M. MEAUDE, Mme MONTIER, Mme DUHAMEL, M. LEMBOUCHER, M. DELONGUEMARE

ELUS ABSENTS :

M. GIRARD, M. LEROY, M. LEFRANCOIS, Mme QUESNEY, M. VALLEE, Mme BOQUET, Mme BINET, M. SWERTVAEGER, M. BAPTIST, Mme CACAUX, M. LEBEE, M. DROUET, Mme GLEMOT, Mme FOUTREL, Mme POTTIER, Mme QUEVAL, M. RABEL, M. FOU COURT, Mme BERGONZI, Mme FRESSARD, M. BESSARD, Mme VANBESIEU, M. GRARD, M. TRAVERSE, M. POULAIN, M. TOUSSAINT

PROCURATIONS :

Mme DE ANDRES à M. CANTELOUP, M. BOUCHER à M. DELONGUEMARE, Mme ROULAND à M. BISSON, M. BOUET à Mme DEFLUBE, M. DUMESNIL à M. LEMBOUCHER, M. BARRE à M. MEAUDE, M. MARIE à Mme CLUZEL, Mme DUVAL à Mme ROSA, Mme MONLON à M. DUTILLOY, Mme CABOT à M. AUBE, M. DUCLOS à Mme GAUTIER, M. PLATEL à M. CHARPENTIER

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DUONG

N°DEL_0077_2024 Décision modificative n°2 Budget Assainissement

La présente décision modificative a pour objet de procéder aux ajustements nécessaires sur les crédits votés au budget primitif 2024.

La DM s'équilibre en dépenses et recettes d'investissement à hauteur de 94 670 €, comprenant :

En dépenses :

Le chapitre 13 subvention d'investissement (nature 1318 autres) pour la somme de 8 670 euros, correspondant à un trop perçu de l'agence de l'eau pour la subvention des études sur les stations d'épuration.

Le chapitre 21 immobilisations corporelles (nature 2188 matériel de transport) pour la somme de 86 000 euros, correspondant à l'acquisition d'un véhicule avec grue et plateau pour le service Assainissement.

En recettes :

Le chapitre 10 dotations, fonds divers et réserves (nature 10222 FCTVA) pour la somme de 94 670 euros, complément FCTVA reçu.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES				
CHAPITRE	LIBELLE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
13	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT	1318	AUTRES	8 670 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2188	MATERIEL DE TRANSPORT	86 000 €
TOTAL				= 94 670 €
RECETTES				
CHAPITRE	LIBELLE	NATURE	LIBELLE	MONTANT
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	10222	FCTVA	94 670 €
TOTAL				= 94 670 €

VU l'article L.1611-12 du code général des collectivités territoriales ;
VU le budget primitif 2024 délibéré le 15 avril 2024,
VU la DM01 n°48-2024, en date du 24 juin 2024.

CONSIDÉRANT la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget 2024,

*Le Conseil Communautaire décide,
Après en avoir délibéré*

A l'unanimité,

- **D'APPROUVER** la décision modificative n° 2 du budget Assainissement de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle exposée ci-dessus pour un montant total de 94 670 € équilibré en section d'investissement.

Pont-Audemer, le 16 septembre 2024
le Président
qui certifie que la présente délibération a été
adressée à la Préfecture de l'Eure



Francis COUREL